

AFFAIRE N° 35. -- Cession au Département des terrains communaux nécessaires à la mise à quatre voies du boulevard Lancastel. --

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre de la mise à quatre voies du Boulevard Lancastel, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à intervenir dans l'acte de cession au Département, aux conditions fixées par le Service des Domaines, des terrains communaux suivants :

! Références ! cadastrales	! Superficie	! Prix (y compris indemnités ! accessoires)	!
! AO 426	! 342 m2	! 0 (ancien parking public)	!
! AO 432	! 608 m2	! 127 680 F	!
! AO 456-457	! 703 m2	! 232 450 F	!
! AO 276-277	! 245 m2	! 38 535 F	!
! AO 450-461	! 314 m2	! 64 050 F	!
! TOTAL	!	! 462 715 F	!

Cette somme sera prise en compte dans le montant de la participation communale au financement de la mise à quatre voies du boulevard Lancastel, participation fixée, je vous le rappelle au tiers du total des dépenses.

LE MAIRE. -- Mesdames, Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

LE MAIRE. -- Ce sont des terrains qui sont destinés à l'assiette du Boulevard Lancastel. Comme notre participation se monte à 1/3 dans cette construction, les prix de ces terrains seront à déduire du montant initial.

M. Camille BOURHIS. -- En ce qui concerne la mise à quatre voies du Boulevard Lancastel, à la demande de l'Equipement, la Commission de Circulation s'est réunie la semaine dernière. Voici un bref compte-rendu de cette réunion :

Il y aura impossibilité d'entrer dans la ville par la rue Victor Mac Auliffe, de sortir par la rue Alexis de Villeneuve qui sera définitivement fermée à son extrémité sur la route à quatre voies. Les seuls accès qui restent pour entrer à Saint-Denis sont : la rue du Moulin-à-vent, la rue Labourdonnais, la rue Juliette Dodu. Ces changements sont valables pour une durée de deux mois environ.

Il a été établi un circuit pour les cars de la STUD et les cars qui viennent de l'extérieur :

- Cars de la STUD : rue Maréchal Leclerc - rue Jules Auber - rue Moulin-à-vent et reprise du Boulevard.

- Cars venant de l'Est : rue Maréchal Leclerc - rue des Limites - Boulevard Lancastel - Gare Routière.

L'entrée de la Gare Routière doit se faire au niveau de la Bibliothèque Centrale de Prêt ainsi que la sortie des cars inter-urbains. Cela ne va pas se faire très facilement car la circulation est importante dans ce secteur et les voies sont assez étroites.

La fin des travaux se situe vers l'année prochaine.

LE MAIRE. - C'est le Département qui fait ce travail (1^{er} Equipement). Ces travaux étant d'intérêt urbain, la Commune intervient pour 1/3. Mais nous ne sommes ni maître d'ouvrage, ni maître d'oeuvre.

Après ces remarques, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

x

x

x